

Extrait du registre du brigadier Jean-Baptiste Dougnac, gendarme de 1<sup>o</sup> classe, nommé à la brigade à cheval de Tarascon sur Ariège entre 1880 et 1897.

*Texte retranscrit et illustration provenant des archives de Michel Cire.*



RÉDIGÉ N° 33  
Du 24 au 30 Décembre  
1888,  
Vol qualifié commis  
le jour dans l'église  
de GÉNAT  
de divers objets estimés  
à 45 frs par deux  
individus restés  
INCONNUS

Ce jour dix huit  
Décembre mil huit cent  
quatre vingt huit, à neuf  
heures et demie du matin  
Nous soussignés DOUGNAC  
Jean-Baptiste et SOLLA  
Jules, gendarmes à cheval  
à la résidence de Tarascon,  
Département de l'Ariège,  
revêtus de notre uniforme  
et conformément aux ordres  
de nos chefs,

Rapportons la Déclaration suivante de la  
nommée GOUZY Marie âgée de 62 ans domiciliée  
à GÉNAT, canton de Tarascon Ariège faisant  
fonction de Marguillière en l'église de sa  
paroisse, laquelle s'exprime ainsi qui suit:  
Hier vingt sept Décembre courant, vers cinq  
heures du soir je me trouvais dans l'église  
sus-dite, je vit arriver deux individus étrangers  
à la localité les quels parurent de mine presque  
suspecte, dont l'un paraissait être âgé de  
25 à 30 ans, il était coiffé d'un chapeau en  
feutre noir, rond sur le haut, vêtu d'un  
paletot en drap marron, d'un pantalon en drap  
noir, chaussé d'une paire de souliers.  
Le second paraissait être âgé de 28 à 30 ans  
il était coiffé d'un casquette en velours noir  
vêtu d'un veston en drap bleu, d'un pantalon  
de drap noir et chaussé d'une paire de sandales  
à l'état de neufs.  
Tous deux de taille moyenne; Saisie de frayeur  
je m'en fus dans le village manifester mes craintes

et lorsque j'y revins avec d'autres personnes nous constatâmes la disparition de ;  
1<sup>o</sup> Trente cinq bougies précieusement renfermées dans un banc valeur 15 francs  
2<sup>o</sup> Une chaîne en argent et de quelques médailles fixés à la chaîne suspendue au cou d'une vierge valeur 20 francs et.  
3<sup>e</sup> Deux nappes de communion, dont celle à l'état de neuf était fixée à la balustrade du coeuf du maître autel, laquelle faisait la longueur de trois mètres sur soixante centimètres de large, valeur 8 francs, et la vieille était d'une valeur de 2 francs.

Nous remarquâmes aussi que tous les tapis étaient soulevés dans l'espoir probable d'y trouver quelque clef, mais ils furent décus et les deux qu'on inconnus eurent disparu.

La nommée CONTÉ germaine âgée de 45 ans sans profession, épouse CLASTRES Joseph aubergiste au dit GENAT nous a déclaré ce qui suit : dans la matinée d'hier, les deux finands sus désignés dont le premier disait exercer la profession de tailleur de pierre, et le second exerçant la profession de perouquier et être tous deux originaires de Toulouse ; vinrent en mon auberge me demander à déjeuner, me déclarant tout d'abord qu'ils ne possédaient à eux deux que la minime somme de 75 centimes en monnaie de billon, je leur servis manger pour la susdite somme les quels en quittant mon auberge prirent le chemin qui conduit à l'église de cette

paraisse comme cet édifice se trouve situé  
en dehors du village, et en raison de son  
éloignement.

Monsieur le curé a soin de tenir durant la  
journee la porte fermée à clef, voilà  
pourquoi que les deux individus sus désignés  
ne purent commettre le vol avant que la  
soudite GOUZY Marie ne pussent ouvrir l'église  
pour y arranger certains objets de parade.

En foi de quoi nous avons dressé le  
présent en double expédition.

La première destinée à M<sup>r</sup> le Procureur de  
la République à Foix et la deuxième à M<sup>r</sup>  
le Capitaine commandant la gendarmerie  
de l'arrondissement et conformément  
à l'article 145 du décret du premier mars  
1854.

Fait et clos à Tarascon les jours, mois et an  
que désignés ci dessus.

Dougnac

## NDLR

En 1888, Nigoul, un « sacré » personnage<sup>1</sup>, est curé de Génat, Marcelin Delpy, père de l'évêque reposant dans notre cimetière, en est le maire éphémère<sup>2</sup>.

Avant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en 1905, l'église est gérée par un organisme la Fabrique dont les membres sont dénommés marguilliers. Les membres sont élus. Sont membres de droit le curé ainsi qu'un représentant du conseil municipal. La Fabrique prend en charge les dépenses concernant l'église et le presbytère. Son financement est assuré par les paroissiens. Des aides sont régulièrement demandées au Conseil Municipal ou au Préfet pour assurer les gros travaux d'entretien des bâtiments.

Selon les informations recueillies auprès des Anciens du village, Génat a possédé au moins deux auberges :

-une située à Vidal dans la maison du Fargaïl, tenue par les grands-parents de Viviane Watterlot.

-une autre plus récente située au Castel. Le dernier aubergiste du village est le père de Marinette, grand-père de notre adhérente Francine, Louis Bonnans dit « Petit Louis » en raison de sa taille de 1,46 m attestée par son livret militaire. Pour ravitailler son auberge du Castel, il descendait régulièrement à Tarascon avec un petit âne auquel était attelé un « carretou ». Dans les années 1950, l'auberge ferme. Aujourd'hui la maison est détruite.

On y buvait, dansait, fumait, prisait, jouait aux cartes, on y vendait du tabac et on s'y restaurait comme l'ont pu le faire nos deux chenapans. Quant aux deux larrons, pour autant que l'on sache, ils courent encore aujourd'hui... sans doute beaucoup moins vite.

---

<sup>1</sup> Vous découvrirez prochainement ses frasques dans une des prochaines éditions de l'Association

<sup>2</sup> Elu en mai 1888, les élections sont invalidées par le Conseil d'Etat.